

EXTRAIT DU REGISTRE
DES COMPTES-RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'AUBERTIN

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU 08 OCTOBRE 2025**

L'an **deux mille vingt-cinq** et le **huit octobre** à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : **Mme Martine RODRIGUEZ, Maire,**

Présents : **Mmes** Sandrine BERSANS, Sandrine HOURS, Isabelle BRUN, Françoise CLASTRE, Sarah LACAVE-PISTAA, **MM.** Sébastien LACAVE-PISTAA, Jérôme SANCHEZ, Olivier MICHON, Yannick BIELLE.

Absents-excuses : **MM.** Jean-Marc MAZOU, Xavier PIAT.

Mme BERSANS a été nommée secrétaire.

1°) Approbation du compte-rendu de la réunion du 04 septembre 2025

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des présents

2°) Acquisition de terrain

Madame la Maire rappelle le Conseil Municipal le souhait de la Commune d'acquérir une partie de la parcelle cadastrée section E n°1089, d'une superficie de 129 m², afin de pouvoir réaliser des travaux d'entretien sur cette parcelle.

Cette acquisition auprès de Madame Elise DUPOUY serait réalisée à titre gratuit.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

DECIDE l'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée section E n°1089, d'une superficie de 129 m², auprès de Madame Elise DUPOUY, à titre gratuit.

CHARGE le Maire de procéder à toutes les formalités nécessaires à cette opération.

Délibération approuvée à l'unanimité des présents

3°) Admission en non-valeur de produits irrécouvrables

Madame le Maire informe les conseillers, qu'après avoir effectué toutes diligences pour recouvrer certains produits locaux, le comptable public a transmis un état des créances irrécouvrables à la Commune. Il appartient au Conseil de se prononcer sur leur admission en non valeur.

Les créances sont listées dans le tableau ci-dessous :

Objet	Titre	Exercice	Montant
DE SOUSA Jérôme : facture n°000793 cantine avril 2022	N°232	2022	17.50 €

Elle invite en conséquence ses collègues à se prononcer sur cette affaire.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

DECIDE d'admettre en non-valeur le titre de recette suivant pour un montant total de 17,50 € :

Objet	Titre	Exercice	Montant
DE SOUSA Jérôme : facture n°000793 cantine avril 2022	N° 232	2022	17.50 €

PRECISE que les crédits sont inscrits en dépenses de fonctionnement (compte 6541- Créances admises en non-valeur) au budget de l'exercice en cours de la commune.

Délibération approuvée à l'unanimité des présents

4°) Divers

- a- **Vendanges de l'école** : elles auront lieu le vendredi 10 octobre 2025 au matin.
- b- **Projet école**: achat d'une clim pour l'école/la cantine en réflexion.
- c- **Vitrail église** : réfection d'un vitrail à partir du mois d'octobre.
- d- **Mairie** : Ordinateur à changer pour être compatible avec windows 11, devis de 674 € accepté.
- e- Une erreur s'est glissée sur le coût des panneaux photovoltaïque qui est estimé à 13 680€ au lieu de 231 000€).

Séance levée à 22h 45

Signature du Maire : Martine RODRIGUEZ



Signature du secrétaire de séance : Sandrine BERSANS